

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL le 4 AVRIL 2017

POUR LE 12 AVRIL 2017

OBJET :

- **Vote des taux des 3 taxes (Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti)**
- **Budgets Primitifs 2017 (Commune, Lotissement)**
- **Questions diverses**

PRESENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, M. Daniel AUMAITRE, M. Jacques MAUGRION, Mme Marie-Agnès PEYHARDI, M. Patrice LUGNOT, Mme Francine PILLAIRE, Mme Anne-Laure BODIN, M. Olivier DALLOT, M. Gilles LOUSTALOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Pierrette DELAVEAU, Mme Agnès CHION, Mme Séverine HÉMERY, M. Jérôme GABILLAUD, Mme Estelle RUFFLET, M. René PELVET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier DALLOT

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition en 2017, soit :

- **14.20 % pour la taxe d'habitation ;**
- **19.47 % pour la taxe foncière (bâti) ;**
- **38.63 % pour la taxe foncière (non bâti).**

Indemnités du Maire et des trois Adjoints

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximums et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

- **Décide de fixer le montant des indemnités de fonction de maire et des trois adjoints à partir du 1^{er} février 2017 au taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

La dépense sera inscrite au budget : au chapitre 65, article 6531.

BUDGETS PRIMITIFS 2017

COMMUNE

Le Conseil Municipal a voté (11 Pour, 0 Contre) le Budget Primitif 2017 présenté par Monsieur le Maire.

- **En Fonctionnement** : il s'équilibre en dépenses et recettes à **626 016.51 €**
- **En Investissement** : il s'équilibre en dépenses et Recettes à **457 539.03 €**

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2017 présenté par Monsieur le Maire.

- **En Fonctionnement** : il s'équilibre en dépenses et recettes à **64 800.59 €**
- **En Investissement** : il s'équilibre en dépenses et recettes à **64 800.44 €**

Renégociation de deux prêts (BPVF)

Suite à la demande de renégociation de deux prêts d'un montant initial de 175 000 € de l'année 2010 et de 40 000 € de l'année 2011, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réponse favorable de la Banque Populaire Val de France (BPVF) qui propose un taux fixé de 1,80 % représentant des nouvelles échéances de :

- **Prêt 08058639 : 3 476.75 € à partir de l'échéance du 05/08/2017**
- **Prêt 08064419 : 1 145.93 € à partir de l'échéance du 01/07/2017**